



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/798
10 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 65 de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Note du Secrétaire général

1. Par une note en date du 24 février 1988 (S/19530), le Secrétaire général a appelé l'attention des membres du Conseil de sécurité sur les paragraphes 1 et 3 de la résolution 42/39 A de l'Assemblée générale, en date du 30 novembre 1987, intitulée "Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale".
2. Par une note verbale en date du 19 août 1988, la Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, se référant à la résolution 42/39 A de l'Assemblée générale, a communiqué ses vues au Secrétaire général.
3. Par une lettre en date du 12 octobre 1988, la Mission permanente de la République socialiste soviétique d'Ukraine, se référant à la résolution 42/39 A de l'Assemblée générale, a transmis au Secrétaire général une note verbale sur la question du rôle du Conseil de sécurité dans le domaine du désarmement.
4. Par une lettre en date du 18 octobre 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a demandé à celui-ci d'appeler l'attention des membres du Conseil sur la teneur des deux notes verbales mentionnées aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus.
5. Par une lettre en date du 28 octobre 1988, le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que le texte de sa lettre du 18 octobre relative à la résolution 42/39 de l'Assemblée générale, en date du 30 novembre 1987, ainsi que des notes verbales jointes, avait été distribué aux membres du Conseil de sécurité.